

Demandes de congé – Jour Joker

Faire une demande de congé

Les demandes de congé sont à annoncer via la plateforme de communication **Schoolinked** et à adresser au titulaire.

Remarques :

- Il est obligatoire de joindre une pièce justificative à la demande de congé

Faire une demande de Jour Joker (2 jours par année scolaire au maximum)

Les demandes de Jour Joker sont à annoncer via la plateforme de communication **Schoolinked** et à adresser au titulaire. La demi-journée est comptabilisée comme 1 journée complète.

Remarques :

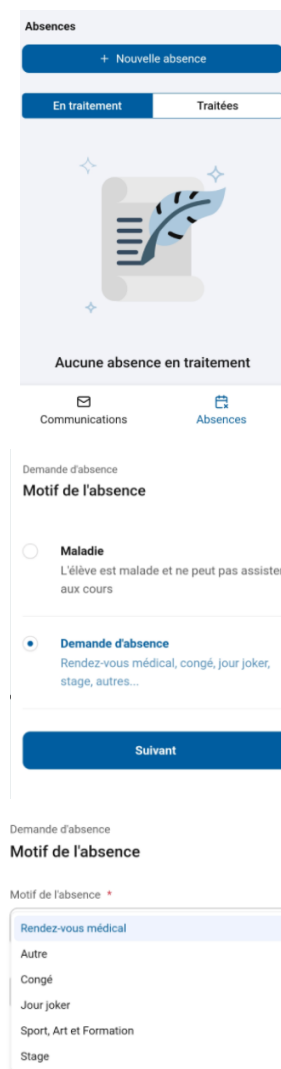
- La demande de Jour Joker est à faire **au minimum 30 jours avant** !
- Il n'est pas nécessaire de joindre une pièce justificative à la demande
- Il est impossible de solliciter des Jours Joker en anticipation ou prolongation des vacances de Noël et d'été.

Marche à Suivre

- 1) Cliquer sur l'onglet « Absence » et ajouter une nouvelle absence

- 2) Cliquer sur « Demande d'absence »

- 3) Sélectionner le motif souhaité



The screenshot shows the 'Absences' section of the Schoolinked platform. At the top, there is a button '+ Nouvelle absence'. Below it, two tabs are visible: 'En traitement' (active) and 'Traitées'. The main area displays a large icon of a document with a checkmark and the text 'Aucune absence en traitement'. At the bottom, there are two icons: 'Communications' and 'Absences'. Below the 'Absences' icon, there is a section titled 'Demande d'absence' with the heading 'Motif de l'absence'. It contains two radio button options: 'Maladie' (with the description 'L'élève est malade et ne peut pas assister aux cours') and 'Demande d'absence' (with the description 'Rendez-vous médical, congé, jour joker, stage, autres...'). A blue 'Suivant' button is located below these options. At the very bottom, there is another 'Demande d'absence' section with the heading 'Motif de l'absence' and a dropdown menu showing 'Rendez-vous médical' as the selected option, with other options like 'Autre', 'Congé', 'Jour joker', 'Sport, Art et Formation', and 'Stage' listed below.